

## Fiche – Les aides aux dépôts de projets Aides financières et accompagnement au montage

### Les aides financières

#### **MRSEI : Appel ouvert en continu pour le montage de réseaux scientifiques européens et internationaux (ANR)**

Le programme ANR MRSEI a été créé pour donner les moyens aux scientifiques travaillant dans des laboratoires français de répondre en tant que **coordinatrice/coordonateur** un projet de recherche à des **appels collaboratifs européens** (Horizon Europe) ou internationaux et de leur donner ainsi la possibilité de développer des projets interdisciplinaires ambitieux et de renforcer leur visibilité au niveau international.

Sont attendues des **propositions ayant pour objet de constituer un réseau scientifique et de préparer une proposition en réponse à un appel européen.**

Les projets déposés seront évalués sur :

- leurs qualités scientifiques,
- leur adéquation à l'appel visé
- les profils des partenaires identifiés ou envisagés pour répondre à l'appel visé

Les projets sélectionnés recevront une **aide maximale de 30 k€** pour une durée maximale de 24 mois (sans prolongation possible). L'aide reçue financera exclusivement les actions destinées à monter un projet européen ou international : réunion de membres du consortium, déplacements pour travailler avec les partenaires du projet, recours à un cabinet de montage de projet (dans la limite de 10.000 euros)

L'ANR a pris des dispositions permettant une grande rapidité dans la prise de décision et la mise en place des financements :

- un dossier de soumission simplifié ;
- un bénéficiaire unique de l'aide pour le compte du consortium complet : l'organisme de recherche français ;
- une sélection par les pairs réalisée en une seule phase ;
- une procédure de décision de financement unilatérale.
- Prochaines dates limites de dépôt : 1er juillet 2022, 18 octobre 2022

Lien sur l'appel ANR MRSEI : [cliquer](#)

## **Aide destinée aux entreprises : Le Diagnostic Partenariat pour les projets collaboratifs des entreprises**

Le **Diagnostic Partenariat Technologique International** (Diag PTI) de Bpifrance vise à faciliter l'accès des entreprises françaises aux appels à projets collaboratifs de recherche, développement et innovation, au premier rang desquels Horizon Europe.

En pratique, le Diag PTI comprend :

- une multitude de possibilités d'accompagnement sur toute la partie de montage du projet collaboratif : recherche de partenaires, négociation de l'accord de consortium, écriture de dossier, etc.
- une subvention qui couvre 50 % du montant TTC de la prestation d'un Expert Conseil
- une prestation adaptée aux besoins de l'entreprise : jusqu'à 25k€ HT si l'entreprise est cheffe de file, jusqu'à 5k€ HT si l'entreprise fait partie d'un consortium sans en être à la tête
- un dépôt au fil de l'eau, qui s'adapte à la *timeline* de l'entreprise
- une demande facilitée en ligne, [sur le site de Bpifrance](#)
- une réponse rapide sous 2 semaines

### **Mais aussi...**

N'oubliez pas de solliciter les aides financières de :

- Votre Conseil Régional
- Votre Municipalité
- Votre université ou votre école ou institut
- Votre organisme de recherche référent : CNRS, Inserm, Inria ...

### **L'accompagnement**

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement particulier pour vous aider à déposer votre projet européen. Cette aide peut être plurielle (conseils, accompagnement).

Pour pouvoir en bénéficier, plusieurs guichets s'offre à vous :

**Les Point de contacts nationaux** : Les PCN sont là pour vous conseiller sur les appels à projets, ils organisent des sessions d'informations et des ateliers méthodologiques. Vous pouvez contacter le PCN pour obtenir des conseils pour identifier un appel sur vos thématiques, pour comprendre et répondre aux attendus de l'appel visé, pour monter votre projet et votre consortium.

**Les Conseils régionaux** : Via le service Europe de nombreux conseils régionaux, vous pouvez bénéficier d'une aide au montage, obtenir des conseils et même une aide financière pour monter votre projet ou bénéficier de l'aide d'un cabinet conseils

(montage, relecture, conseils stratégiques etc..). Nous vous invitons à contacter votre service Europe régional.

**Les Municipalités** : Selon les municipalités, vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement.

**Les Cellules ou les Directions Europe** : Au sein des établissements du supérieurs (universités, écoles...), vous pouvez recevoir une aide au montage, à la relecture et au dépôt. Pour l'obtenir nous vous conseillons de contacter votre cellule Europe très en amont. Vous pouvez également obtenir une aide de votre organisme de recherche si vous êtes dans une unité mixte de recherche (CNRS, INSERM, INRAE...)

***Pour les entreprises, n'oubliez pas le dispositif très complet de BPI cité précédemment.***